



Strasbourg, 31 octobre 2025



T-PVS/Inf(2025)30

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

45^e réunion du Comité permanent

Strasbourg, 8-12 décembre 2025

**APERÇU DES GROUPES D'EXPERTS THÉMATIQUES ET
DES GROUPES DE TRAVAIL CRÉÉS AU TITRE DE LA CONVENTION DE BERNE**

Document établi par le Secrétariat

Aperçu des Groupes d'experts thématiques et des Groupes de travail créés au titre de la Convention de Berne

D'après l'article 14, paragraphe 2, de la Convention de Berne : « *Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité permanent peut, de sa propre initiative, prévoir des réunions de groupes d'experts* ». Aucune autre mention n'est faite des Groupes d'experts thématiques dans la version actuelle du Règlement intérieur du Comité permanent. Ni les Groupes de travail ni la distinction entre Groupes d'experts thématiques et Groupes de travail ne sont mentionnés dans les textes officiels.

GROUPES D'EXPERTS THÉMATIQUES

Dans le cadre de la Convention de Berne, de nombreux plans d'action, codes de conduite et lignes directrices concernant des espèces ont été élaborés, soit à l'initiative de la Convention soit en collaboration avec des organisations partenaires. Les Groupes d'experts créés au titre de la Convention contribuent à ces travaux de manière significative.

Les Groupes d'experts sont composés de représentants des Parties contractantes possédant une expertise dans les domaines thématiques concernés. Les Observateurs, y compris les ONG ayant une expérience reconnue dans ces domaines, sont également invités à apporter leur contribution. Outre leur rôle technique, les Groupes d'experts offrent un espace de collaboration où les Parties contractantes, les organisations non gouvernementales et les acteurs d'autres conventions internationales peuvent aborder conjointement des questions d'intérêt commun. Certains Groupes ont été cogérés avec des ONG spécialisées, notamment les Groupes sur les grands carnivores, les oiseaux et les plantes, ce qui apporte une expertise précieuse et permet une utilisation plus efficace de ressources limitées. Les ONG contribuent activement aux travaux également par un suivi de leur mise en œuvre, la fourniture d'études et de données et l'élaboration de propositions qui inspirent les orientations générales. Par ailleurs, les Groupes d'experts ont été des pionniers de la coopération internationale sur des sujets transversaux tels que les espèces exotiques envahissantes, la biodiversité et le changement climatique, ainsi que la biodiversité des îles d'Europe, souvent en lien étroit avec les processus connexes d'autres conventions (CDB, CMS, AEW, UICN).

Les Groupes d'experts sont généralement mis en place pour une durée illimitée ; cependant, cette règle n'est énoncée dans aucun document officiel.

Les Groupes d'experts sont chargés d'examiner la mise en œuvre de la Convention et d'élaborer des orientations sous la forme de projets de recommandations qui sont ensuite soumis au Comité permanent pour examen et adoption éventuelle. Une fois adoptées, ces recommandations donnent des orientations générales et encouragent les Parties à prendre des mesures au niveau national.

Le premier Groupe d'experts, consacré à la conservation des amphibiens et des reptiles, a été créé en 1986. Il existe aujourd'hui une douzaine de Groupes d'experts, mais certains sont actuellement inactifs en raison de contraintes de ressources ou de priorités changeantes, comme le Groupe d'experts sur la diversité

biologique des îles d'Europe et le Groupe d'experts sur les invertébrés. La plupart des groupes actifs se réunissent tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans. Au cours des deux dernières années, huit Groupes d'experts se sont réunis.

Le Comité permanent n'a adopté que trois mandats détaillés pour les groupes suivants : le Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux (1997), le Groupe d'experts sur la conservation des grands carnivores (2000) et le Groupe d'experts sur le changement climatique et la biodiversité (révisé 2022).

Il convient de noter que la Convention, avec l'aide des Groupes d'experts thématiques concernés, a élaboré ou co-élaboré, adopté et mis en œuvre plusieurs documents de politique générale thématiques et orientés sur l'action, notamment :

- la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes (2003) et plusieurs codes de conduite sur les EEE ;
- la Stratégie européenne de conservation des invertébrés (2006) ;
- la Stratégie européenne de conservation des plantes (2008-2014) et un Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes (2008) ;
- le Plan d'action pour la sauvegarde et le rétablissement de l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*) (2008) remplacé par le Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons (2019-2029) ;
- le Plan d'action pour la sauvegarde du grand hamster (*Cricetus cricetus*) (2009) ;
- le [Calendrier révisé de mise en place du Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation \(2011-2020\)](#) ;
- le [Programme de travail sur le changement climatique et la sauvegarde de la biodiversité](#) ;
- le [Plan d'action de Tunis \(2013-2020\) pour l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages](#) et plusieurs Plans d'action pour diverses espèces d'oiseaux ;
- le Plan stratégique de Rome 2020-2030 pour l'éradication de la mise à mort, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages ;
- les [Lignes directrices pour les plans de gestion des effectifs des populations de grands carnivores](#) et de nombreuses [recommandations sur les grands carnivores](#).

Malgré la pertinence du mandat de ces groupes, en l'absence de dispositions réglementaires dans les documents officiels, il y a une certaine confusion quant à leur composition et à leur règlement intérieur. Le Groupe d'experts sur les grands carnivores a récemment demandé des éclaircissements sur sa composition et son règlement intérieur. Cette demande s'inscrit dans une réflexion plus générale sur le rôle, la structure et la pertinence futurs des Groupes d'experts et des Groupes de travail au titre de la Convention.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu complet des Groupes d'experts créés au titre de la Convention de Berne. Il est indiqué pour chacun quand il a été créé, s'il est doté d'un mandat, s'il est toujours actif, à quelle fréquence ses réunions ont lieu, quand sa dernière réunion a eu lieu et quels en ont été les résultats ; et un lien renvoie au dernier rapport de réunion. Le tableau montre que :

- le premier Groupe d'experts a été créé en 1986 et le Groupe le plus récent, en 2022 (ce dernier groupe s'apparente toutefois davantage à un groupe de travail en raison de son champ d'activité restreint) ;
- les Groupes d'experts thématiques ne sont pas tous dotés d'un mandat détaillé ;
- deux Groupes d'experts ont un mandat obsolète (le Groupe d'experts sur les oiseaux et le Groupe d'experts sur les grands carnivores, sachant que ces deux Groupes mettent actuellement à jour leurs mandats respectifs) ;
- plusieurs Groupes d'experts ne se sont pas réunis ces dernières années, à savoir les Groupes d'experts sur la conservation des invertébrés (depuis 2013), sur la conservation des plantes (y compris les champignons), sur la diversité biologique des îles d'Europe (depuis 2011) et sur la biodiversité et le changement climatique (depuis 2022) ;
- les priorités thématiques peuvent avoir évolué au fil du temps, ce qui souligne la nécessité de revoir la portée et la mission de certains Groupes ;
- il pourrait être nécessaire de relancer certains groupes en raison de l'évolution des priorités du Conseil de l'Europe.

Groupe d'experts thématique	Date de création	Mandat	Groupe actif ?	Fréquence des réunions	Date de la dernière réunion	Résultats de la dernière réunion	Rapport de la dernière réunion
Conservation des amphibiens et des reptiles	1986	Non	Oui, il semble toujours pertinent, même si un groupe de travail ad hoc a été créé spécialement pour la conservation des tortues marines en 2022.	Tous les 2 ans / deux fois en 2025	25 mars 2025 (12 ^e réunion) / 7 octobre 2025 (réunion conjointe avec le Groupe d'experts sur les EEE)	Examen de mesures nationales inspirantes pour la conservation des amphibiens et des reptiles ainsi que des défis actuels de la lutte contre le champignon Bsal. Le Groupe a souligné la nécessité d'une cartographie plus rigoureuse des zones essentielles pour l'herpétofaune. Les participants ont convenu de renforcer la coopération avec le Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes afin de lutter contre les pathogènes exotiques et les risques liés au e-commerce. Ils ont également souligné l'importance d'un suivi pratique des conflits avec l'activité ferroviaire et de la restauration de l'habitat pour contribuer à la résilience des espèces.	Rapports disponibles prochainement
Conservation des invertébrés	1989	Non	Non, il est inactif depuis 2013 et devrait être supprimé	Tous les 2-3 ans avant 2013	25 octobre 2013 (10 ^e réunion)	Progrès accomplis au titre des efforts nationaux de conservation, importance croissante de la protection des invertébrés dans le cadre de la Convention de Berne et	https://rm.coe.int/1680746496

			progressivement ou fusionné avec un autre Groupe d'experts.			nécessité d'encourager les initiatives de sensibilisation et d'améliorer la communication des données et la recherche. Proposition de projet de recommandation sur le danger des insecticides neurotoxiques pour les pollinisateurs et poursuite de la mise en œuvre nationale de la Stratégie européenne de conservation des invertébrés. Les actions futures viseront principalement à renforcer la sensibilisation, à actualiser les bases de données et à soutenir des mesures améliorées de conservation dans toute l'Europe.	
Conservation des plantes (y compris les champignons)	1990	Non	Non, il est inactif depuis longtemps et n'est peut-être plus pertinent.	Pas de réunions passées		Dernier document produit : revue des progrès accomplis en Europe dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (2011-2020) (en anglais)	https://rm.coe.int/plant-review-2011-2020/1680a401e2
Espèces exotiques envahissantes	1992	Non	Oui, il a participé à l'élaboration de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes et de plusieurs codes de conduite sur les EEE, et semble donc toujours être pertinent.	Tous les 2 ans / deux fois en 2025	20 mars 2025 (15 ^e réunion) / 7 octobre 2025 (réunion conjointe avec le Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles et réunion de suivi)		Rapports disponibles prochainement

Conservation des oiseaux et réunion conjointe sur l'IKB avec la CMS	1997	Oui, mais il est obsolète ; toutefois, le Groupe est en train d'actualiser son mandat.	Oui, le groupe a modifié et validé le Plan d'action de Tunis (2013-2020) pour l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages et plusieurs plans d'action pour diverses espèces d'oiseaux, et semble donc toujours être pertinent.	Tous les 2-3 ans.	15-16 mai 2025, Bonn (réunion conjointe sur l'IKB avec la CMS)	Les résultats du Tableau de bord, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome, les litiges et l'application de la législation ainsi que les progrès technologiques dans le traçage de l'IKB ont été examinés. La thématique de la réunion englobait également la réduction de l'impact négatif des lignes électriques et des éoliennes sur les oiseaux.	Le rapport du Groupe d'experts sera disponible prochainement. Le rapport de la réunion conjointe sur l'IKB est disponible.
Conservation des grands carnivores	2000	Oui, mais il est obsolète ; le Groupe est en train d'actualiser son mandat.	Oui, il a été relancé après 13 années de stand-by ; il semble toujours d'actualité, surtout dans le contexte du déclassement du loup.	Tous les 2-3 ans / deux fois en 2025 / en stand-by de 2012 à 2025	10-11 juin 2025 / 30 septembre 2025	Les Parties contractantes et les Observateurs ont fait le point sur les efforts de conservation et de gestion au niveau national et régional, en mettant l'accent sur des réussites telles que le rétablissement du lynx ibérique, mais aussi sur des problèmes persistants comme les conflits entre humains et vie sauvage et l'hybridation. Le Groupe a salué les développements survenus au niveau de l'UE, a discuté des bonnes pratiques de gestion des populations protégées et a identifié des questions essentielles telles que le déclassement des loups et des ours, le suivi harmonisé et l'amélioration des mesures de coexistence.	Rapport disponible prochainement

						Les participants ont convenu de réviser et de moderniser les recommandations antérieures et d'en élaborer de nouvelles pour le Comité permanent afin de mieux orienter la conservation des grands carnivores en Europe.	
Biodiversité et changement climatique	2006	Oui (dernière actualisation de son mandat en 2022)	Non, il est inactif depuis deux ans, mais cela vaudrait la peine de le relancer, d'autant plus qu'un mandat révisé a été adopté en 2022.	Tous les ans - tous les deux ans	23 mai 2022 (11 ^e réunion)		Rapport non disponible sur le site web mais probablement accessible sur le DMS
Zones protégées et réseaux écologiques	2008	Non	Oui	Tous les ans - tous les deux ans	7-8 octobre 2025 au Monténégro (15 ^e réunion)		https://rm.coe.int/pa09e-2024-meeting-report-gopaen-2760-4207-4633-1/1680afdaa2
Diversité biologique des îles d'Europe	2009	Non	Non, il est en stand-by depuis 2013 et pourrait être progressivement supprimé.	Trois réunions entre 2009 et 2011	9-11 juin 2011 (3 ^e réunion)	Cette réunion a mis en évidence la valeur unique et la vulnérabilité de la biodiversité insulaire, surtout dans des lieux tels que la Corse. L'étroite collaboration entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux, ainsi que les progrès réalisés en vue de l'adoption de la Charte européenne de la diversité biologique des îles ont été encourageants. Le contrôle des espèces envahissantes, les impacts climatiques et les actions prioritaires ont été discutés en détail et les pays ont fait part de projets et d'idées	https://rm.coe.int/16807469a7

						pratiques pour mieux protéger le patrimoine naturel de leurs îles.	
Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons (Rec. n° 199 (2018)) ; le Secrétariat a été chargé de suivre de près la mise en œuvre du Plan d'action, si possible au moyen d'un groupe de travail créé à cet effet.	2022	Non	Oui, c'est le dernier Groupe d'experts créé par le Comité permanent, alors il serait contre-indiqué de le supprimer, à moins que le Comité permanent n'en décide autrement	Tous les deux ans	10-11 juin 2024 (2 ^e réunion)	Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons et les résultats d'un projet soutenu par la Commission européenne ont été examinés. Les participants ont fait part de progrès mitigés en matière de conservation de l'esturgeon, notamment d'exemples encourageants de cartographie de l'habitat, de surveillance des prises accidentelles et d'efforts de repeuplement, mais aussi de défis persistants comme le braconnage et les obstacles à la migration. De nouvelles lignes directrices sur l'évaluation de l'habitat, le suivi des populations et la conservation ex situ ont été accueillies favorablement afin d'aider les pays à mieux se coordonner. Les participants se sont mis d'accord sur les prochaines étapes, comme le partage plus systématique des données, la planification de réunions régionales pour renforcer la coopération transnationale et l'invitation du Comité permanent de la Convention de Berne à approuver les nouveaux outils et à maintenir la dynamique.	https://rm.coe.int/tpvs05f-2024-rapport-2eme-reunion-pa-pan-europeen-esturgeon-2779-6296-1680b13805
Mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse en Europe	2017	Non	Oui, il suit la mise en œuvre d'un Plan d'action qui prend fin en 2025. Il devra donc poursuivre ses activités si	Tous les ans - tous les deux ans	22 novembre 2024	Des progrès satisfaisants ont été réalisés en vue de l'éradication de l'érisma rousse envahissante en Europe. Cependant, il semble qu'à l'échelle européenne le problème subsiste en 2024. Le Groupe d'experts a convenu que, compte tenu de la mobilité de l'espèce, des efforts croissants que suppose l'éradication des derniers	https://rm.coe.int/tpvs02f-2025-rapport-reunion-experts-erismature-rousse-22-novembre-2021680b4c4a4

			un nouveau plan d'action sur cinq ans est adopté.			individus d'une espèce introduite et du fait que certains pays n'atteindront pas l'objectif d'extinction fonctionnelle de l'érisma rousse à l'état sauvage en Europe d'ici la fin du Plan d'action actuel (c'est-à-dire 2025), il est fortement recommandé de redoubler d'efforts à l'avenir et d'élaborer un plan d'action de suivi pour les prochaines années.	
--	--	--	---	--	--	--	--

GROUPES DE TRAVAIL

Les Groupes de travail ne sont pas définis de manière claire et sont créés sur une base ad hoc, généralement à la demande du Comité permanent, pour traiter de questions spécifiques d'ordre procédural ou stratégique. Contrairement aux Groupes d'experts, dont le mandat est thématique, les Groupes de travail se concentrent sur des tâches limitées dans le temps et axées sur des objectifs, telles que la rédaction de protocoles ou l'examen de mécanismes financiers. Par exemple, le Groupe de travail intersessions sur les finances s'est réuni à quatre reprises en 2021, avant que lui succède le Groupe ad hoc de rédaction d'un protocole d'amendement, qui s'est réuni jusqu'à six fois en une année.

Tous les Groupes de travail sont régis par un mandat qui suit généralement une structure commune : « I. CONTEXTE », « II. MANDAT », « III. OBJECTIFS », « IV. TRAVAUX PRINCIPAUX », « V. COMPOSITION » et « VI. MÉTHODES DE TRAVAIL ». Dans certains cas, les sections II, III et IV sont fusionnées en une seule rubrique intitulée « PORTÉE ».

Le tableau montre que :

- la pratique consistant à créer des Groupes de travail a été adoptée en 2018, conformément au rapport de la 38^e réunion du Comité permanent ;
- la mission et les résultats attendus des Groupes de travail sont clairs, car tous ces groupes sont dotés d'un mandat détaillé ;
- tous les Groupes de travail sont actifs étant donné que plusieurs d'entre eux ont remplacé les groupes précédents ;
- les Groupes de travail produisent des outils utiles et assurent le suivi de questions importantes ;
- leur nature ad hoc favorise une certaine flexibilité, ce qui leur permet de répondre efficacement aux nouveaux besoins et aux nouvelles priorités.

Groupe de travail	Date de création	Mandat	Groupe actif ?	Fréquence des réunions	Date de la dernière réunion	Résultats de la dernière réunion	Rapport de la dernière réunion
Groupe de travail intersessions sur les finances (remplacé par le Groupe ad hoc de rédaction d'un Protocole d'amendement)	2018	Oui, révisé en 2020 : T-PVS/Inf(20)12	Non	4 réunions tenues en 2021	12 octobre 2021 (4 ^e réunion)	Le Groupe a examiné les suites données aux instructions du GR-C et les progrès réalisés dans l'élaboration des deux options susceptibles de garantir la stabilité financière de la Convention de Berne, énoncées par le Comité permanent en 2020 : la création de l'APE et l'amendement de la Convention, ainsi que les estimations des contributions financières.	Rapport non disponible sur le site web
Groupe de travail sur une vision (et un plan stratégique) pour la Convention de Berne (à l'horizon 2030) (remplacé par le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique)	2020	Oui, T-PVS/Inf(20)08rev	Non		17-18 avril 2023 (6 ^e réunion)	Le Groupe a fait progresser le Plan stratégique de la Convention de Berne en vue de son adoption finale en résolvant des questions essentielles et en l'alignant étroitement sur le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Les membres ont convenu de finaliser le Plan avant l'été, tout en reportant le cadre de suivi à une deuxième phase, pour concilier l'urgence de l'adoption avec le besoin de clarté technique. Cela traduit le passage stratégique de la rédaction à la mise en œuvre, qui renforce le rôle de la Convention dans la gouvernance mondiale de la biodiversité.	
Groupe ad hoc de rédaction d'un protocole d'amendement (remplacé par le Groupe de travail sur l'examen de	2022	Oui, actualisé en 2023 : T-PVS(2023)28	Non	6 réunions tenues en 2023 / une réunion en 2024	8-9 octobre 2024 (7 ^e réunion)		Rapport non disponible sur le site web

possibilités de financement viables pour la Convention de Berne)							
Groupe de travail ad hoc sur la conservation des tortues marines	2020	Oui, T-PVS/Inf(2021)40	Oui	Une réunion en 2021 et une réunion en 2022	19 mai 2022 (prochaine réunion prévue en 2025)		Rapport non disponible sur le site web
Groupe de travail ad hoc sur les rapports	2021	Oui, T-PVS/PA(2021)06	Oui	Deux fois par an	20 février 2025 (réunion conjointe en ligne)	Le Groupe a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique, validé le plan de travail proposé pour 2025 et convenu des prochaines étapes pour faire progresser le cadre de suivi et les indicateurs clés. Il a approuvé le projet de questionnaire pour les mises à jour nationales volontaires 2025 et son calendrier et a discuté de la manière dont les rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012) seront pris en compte pour renseigner les indicateurs du Plan, malgré certaines lacunes de données. Pour conclure la réunion, les participants ont convenu de diffuser le document de métadonnées actualisé et de poursuivre la coordination afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces jusqu'au prochain cycle d'examen.	https://rm.coe.int/tpvs01f-2025-rapport-de-3me-reunion-groupe-de-travail-superviser-la-mi/488027829a
Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique	2023	Oui, T-PVS(2023)31	Oui	Une ou deux fois par an			
Groupe de travail chargé d'étudier les mécanismes visant à orienter les amendements aux annexes de	2024	Oui, T-PVS(2024)20	Oui	Deux fois en 2025	13 mars 2025 (1 ^{re} réunion) / 4 septembre 2025 (2 ^e réunion)	Les critères actuels de modification des annexes de la Convention de Berne sont obsolètes et peu clairs. Les participants ont convenu de la nécessité d'un processus plus transparent et fondé sur des données probantes, inspiré du Réseau Émeraude et d'autres conventions qui s'appuient sur des avis scientifiques. L'accent porte désormais sur l'élaboration de principes à haut niveau et d'un mécanisme flexible et non contraignant, les	https://rm.coe.int/tpvs03f-2025-rapport-de-1re-reunion-groupe-de-travail-amendements-

la Convention de Berne						prochaines étapes comprenant des examens et des propositions à présenter au Comité permanent.	appe/488027829c
Groupe de travail sur l'étude des possibilités de financement durable pour la Convention de Berne	2024	Oui, T-PVS(2024)19	Oui	Une fois en 2025	9 septembre 2025		Rapport disponible prochainement.

Conclusions et perspectives

À l'avenir, une réflexion stratégique sur la structure et le fonctionnement des Groupes d'experts et des Groupes de travail créés au titre de la Convention de Berne semble nécessaire pour veiller à ce qu'ils conservent toute leur pertinence, leur efficacité et leur valeur ajoutée. Si les Groupes d'experts jouent un rôle essentiel pour faciliter la coopération thématique, promouvoir l'échange de bonnes pratiques et fournir des orientations validées scientifiquement au Comité permanent, la multiplication et l'activité inégale de ces groupes soulèvent des préoccupations en matière d'allocation des ressources et d'efficacité. Dans le contexte actuel de renforcement des cadres relatifs à la biodiversité au niveau de l'UE comme au niveau mondial, il y a tout lieu de s'interroger sur la nécessité de conserver tous les groupes existants ou de se demander s'il vaudrait mieux intensifier les efforts dans les domaines où la Convention de Berne apporte clairement une valeur ajoutée, tels que ceux des Groupes d'experts thématiques sur les grands carnivores, les espèces exotiques envahissantes et les oiseaux. Cela étant, les Groupes de travail, en raison de leur nature ad hoc et de leurs mandats bien définis, ont démontré leur capacité à fournir des résultats concrets en temps voulu et de manière ciblée.

Pour relever les défis actuels et améliorer le rapport coût-efficacité, plusieurs options pourraient être envisagées. Il s'agirait notamment :

- d'ajouter une règle spécifique sur les Groupes d'experts thématiques et les Groupes de travail dans la nouvelle version du Règlement intérieur du Comité permanent ;
- d'actualiser le mandat des Groupes d'experts thématiques qui devraient rester actifs et de formuler des attentes claires quant aux résultats que doivent fournir les Groupes d'experts comme les Groupes de travail ;
- de fixer des priorités thématiques et de ne maintenir que les Groupes d'experts les plus pertinents (critères possibles : suivi de la mise en œuvre d'un Plan d'action, production de recommandations ou de lignes directrices à adopter par le Comité permanent, etc.) ;
- de fusionner les groupes dont les mandats sont étroitement liés pour s'assurer d'une cohérence et d'une efficacité optimales ;

- de supprimer progressivement les groupes dormants dont la pertinence thématique ne se justifie plus ou dont les ressources humaines et financières existantes sont insuffisantes ;
- de relancer des groupes pour s'aligner sur les priorités actuelles du Conseil de l'Europe, par exemple, le Groupe d'experts sur la biodiversité et le changement climatique dans le cadre du processus de Reykjavik ;
- de créer trois groupes thématiques et transversaux : un Groupe d'experts sur la biodiversité (remplaçant tous les groupes d'experts thématiques axés sur des espèces), un Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques (remplaçant l'actuel Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques et incluant éventuellement le Groupe de travail sur les rapports) et un Groupe de travail technique sur toutes les questions procédurales et stratégiques (remplaçant tous les Groupes de travail).